

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE FONCTIONNEMENT

**Sixième commission : Culture, Sport,
Tourisme, Citoyenneté, Jeunesse et
Communication**

**COMMISSION PERMANENTE
du 10 avril 2025**

**DELIBERATION
N° 2025-04-10-68**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 10 avril 2025 à 17h00, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses pour la section de fonctionnement (hors autorisation d'engagement) dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, pour la section d'investissement (hors Autorisation de Programme) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant la délibération n° 128 du 20 décembre 2024 par laquelle l'Assemblée Départementale a précisé les plafonds à respecter par chapitre dans l'attente du vote du budget 2025,

Considérant que, par délibération n° 605 du 12 avril 2024, l'Assemblée Départementale a voté au titre de la politique culturelle un crédit de 2 656 550 € pour l'animation du territoire,

Considérant que, par délibération n° 714 du 22 mars 2019, l'Assemblée Départementale a voté, dans le cadre du Schéma départemental de la lecture publique, le développement d'actions en faveur du public adolescent,

Considérant que dans le cadre de l'opération nationale "Partir en Livre", la Médiathèque municipale de Saintes organise des ateliers « manga » pour les jeunes de 10 à 14 ans,

Considérant que la Commune de Saintes sollicite le Département pour que le bibliothécaire responsable de l'antenne de Rochefort de la Médiathèque départementale, spécialiste des mangas, intervienne lors de ces ateliers prévus le mercredi 18 juin de 15 h à 16 h 30 et qu'il y a lieu, à ce titre, de fixer les conditions de cette intervention par voie de convention,

Considérant par ailleurs que la Médiathèque départementale effectue régulièrement l'élimination des documents obsolètes et défraîchis de ses collections pour les retirer du circuit de prêt,

Considérant que certains de ces documents présentent un état physique correct et peuvent donc bénéficier d'une seconde vie,

Considérant que l'usage de ces documents dans les bibliothèques du réseau ayant modifié leur apparence (couverture plastifiée, tampons, cotations, ...), leur mise en vente ne constitue pas une concurrence sur le marché du neuf, ni même celui de l'occasion,

Considérant que la Médiathèque départementale propose d'organiser une vente publique de ces documents à destination des particuliers, sous la forme d'une brocante de livres et CD, le samedi 27 septembre 2025 de 10 heures à 18 heures sur le site de la Médiathèque départementale à Saintes,

Considérant la proposition tarifaire de 1 € par document et que les recettes de cette opération seront directement utilisées par la Médiathèque pour réaliser des actions en direction des publics éloignés de la lecture,

Considérant la politique des Contrats Territoire Lecture (CTL) dont l'objectif est de formaliser des partenariats entre l'Etat et les collectivités territoriales pour répondre aux besoins du territoire en termes de développement de la lecture publique et en lien avec les orientations du ministère de la Culture sur les politiques de la lecture,

Considérant la demande de la Communauté de Communes Aunis-Sud de conclure un CTL pour la période 2024-2026 avec l'Etat et le Département de la Charente-Maritime,

Considérant que le projet présenté par la Communauté de Communes Aunis-Sud prend en compte les éléments du diagnostic territorial sur les besoins et les axes de développement sur le territoire,

Considérant par délibération de la Commission Permanente du 24 mai 2024 a voté une aide de 4 000 € en faveur de l'association « Le Lab17 » dont le siège social est à Montguyon et que cette manifestation a été annulée,

Considérant les délibérations de l'Assemblée Départementale n° 734 du 23 juin 2011, n° 711 du 16 décembre 2011, n° 706 du 20 juin 2013, n° 709 du 15 décembre 2016, n° 709 du 19 décembre 2019 et n° 72 du 23 juin 2023 fixant le règlement du dispositif du Fonds d'Aide à la Diffusion Culturelle,

Considérant les demandes présentées par les associations et les Communes au titre du Fonds d'Aide à la Diffusion Culturelle et dans le cadre du Plan départemental « Agir pour la jeunesse », des aides en faveur des collèges publics et des actions au titre de la lecture publique,

Considérant l'avis favorable de la 6^{ème} Commission du 7 avril 2025,

DECIDE :

1°) d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Commune de Saintes et le Département de la Charente-Maritime, telle que jointe en annexe 1, pour une intervention à titre gracieux de M. Vincent BALLEET, responsable de l'antenne de Rochefort de la Médiathèque départementale, lors des ateliers prévus le mercredi 18 juin, de 15h à 16h30 pour les jeunes de 10 à 14 ans, dans le cadre de l'opération nationale "Partir en Livre" et de m'autoriser à la signer,

2°) de percevoir les recettes de la vente de livres et de CD d'occasion lors de la brocante, par l'intermédiaire de la régie de recettes de la Médiathèque départementale et de les utiliser pour la réalisation d'actions en direction des publics éloignés de la lecture,

3°) d'approuver les termes du Contrat de Territoire Lecture sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis-Sud pour la période 2024-2026 avec l'Etat et la Communauté de Communes Aunis-Sud tel que joint en annexe 2 et d'autoriser sa Présidente à le signer,

4°) d'annuler la subvention de 4 000 € votée par la Commission Permanente du 24 mai 2024 en faveur de l'association « Le Lab17 » dont le siège social est à Montguyon,

5°) d'attribuer les aides « Théâtre au Collège » 2024-2025 telles que figurant en annexe 3 pour un montant total de 9 385 €,

6°) d'attribuer les aides en faveur du fonds d'aide à la diffusion culturelle telles que figurant en annexe 3 pour un montant total de 27 534 €,

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Avant l'examen de ce rapport, Mmes BLANC, ABELIN-DRAPRON, MM. GRENOT et CALLAUD se sont retirés de la salle et n'ont donc pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,

Catherine DESPREZ

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UN AGENT DU DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME
AUPRES DE LA VILLE DE SAINTES**

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME, représenté par sa Présidente en exercice, Mme Sylvie MARCILLY, en application de la délibération n° 101 de l'Assemblée Départementale du 1^{er} juillet 2021 portant élection de la Présidente et de la délibération de la Commission Permanente du 10 avril 2025 agissant aux présentes par Mme Catherine DESPREZ, 1^{ère} Vice-Présidente du Département, en application d'une délégation de signature et de fonction qui lui a été donnée par la Présidente du Département le 25 juillet 2023,

désigné ci-après « le Département » d'une part,

ET

LA VILLE DE SAINTES sise, Square André Maudet, 17 100 SAINTES, représentée par Bruno DRAPRON, Maire, habilité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 février 2022 portant élection du Maire et agissant en application de la délibération du Conseil municipal du 17 février 2022,

désignée ci-après « la Commune » d'autre part,

II A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir la nature, la durée et les modalités du partenariat entre les parties pour la mise en place d'un atelier manga dédié au club des Mangavores à destination des jeunes de 10 à 14 ans, dans le cadre de l'évènement national "Partir en livre".

ARTICLE 2 - Domaines d'application

Le partenariat entre les parties repose sur l'organisation de cet atelier manga pour les jeunes de 10 à 14 ans, dans le cadre du club des Mangavores.

ARTICLE 3 - Modalités d'application

3.1 - Lieux et heures

Cet atelier manga se déroulera le mercredi 18 juin 2025 de 15h à 16h30 à la médiathèque François Mitterrand à Saintes.

3.2 - Intervenant

- Vincent BALLEET, bibliothécaire et responsable de l'antenne de la médiathèque départementale de Rochefort.

3.3 - Apports de la Commune

La Commune s'engage à :

- Gérer et coordonner l'organisation de cet atelier en lien avec l'intervenant,
- Mettre à disposition de l'intervenant un vidéo projecteur et une connexion internet,
- Gérer l'inscription des jeunes à l'atelier manga,

- Mentionner le partenariat avec le Département si cet atelier fait l'objet d'une valorisation auprès de la presse locale.

3.4 - Apports du Département de la Charente-Maritime

Le Département via le service Culture et lecture publique s'engage à :

- Proposer un atelier manga adapté au public visé.

ARTICLE 4 - Modalités de répartition des coûts

Le coût de l'intervenant dans le cadre de cet atelier manga sera pris en charge en totalité par le Département de la Charente-Maritime ainsi que ses frais de déplacement.

ARTICLE 5 - Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa notification pour la durée du partenariat culturel. Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 - Conditions de résiliation

Dans le cas d'accident ou de maladie de l'intervenant, l'atelier manga pourra être annulé ou reporté à une date choisie conjointement.

ARTICLE 7 - Responsabilité - Assurances

Les activités de la Commune sont placées sous sa responsabilité exclusive. Elle doit avoir souscrit tout contrat d'assurance de façon que le Département ne soit pas inquiété ou sa responsabilité recherchée.

ARTICLE 8 - Règlement des différends

Si des difficultés surviennent entre les parties à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, celles-ci s'engagent à chercher une résolution amiable au litige. En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent sera saisi.

Fait en 2 exemplaires originaux à LA ROCHELLE, le

P/ Le Département de la Charente-Maritime,
La Première Vice-Présidente,

Le Maire,

Catherine DESPREZ

Bruno DRAPRON



CONTRAT TERRITOIRE LECTURE
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD
2024 – 2026

MINISTÈRE DE LA CULTURE
D.R.A.C Nouvelle - Aquitaine

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD

Entre

L'Etat - Ministère de la Culture

(Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine) représenté par M.Brice BLONDEL, Préfet du Département de la Charente-Maritime, Ci-après nommé « **l'Etat** »

Et

Le Département de Charente-Maritime

Représenté par Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département, Ci-après nommé « **Le Département** »

Et

La Communauté de Communes Aunis Sud,

Représentée par M. Jean GORIOUX, Président, Ci-après nommée « **La Communauté de Communes** »,

PRÉAMBULE

Les Contrats Territoire Lecture (**Contrat Territoire Lecture**) formalisent des partenariats entre l'Etat et les collectivités territoriales pour répondre aux besoins du territoire en termes de développement de la lecture publique et en lien avec les orientations du ministère de la Culture sur les politiques de la lecture.

La Lecture Publique sur le territoire Aunis Sud est portée par 17 communes, et depuis 2014, également par la Communauté de Communes Aunis Sud qui assume la compétence « gestion et animation d'un réseau des bibliothèques ». Le choix d'une compétence partielle est animé par le souhait de mettre en exergue des **valeurs partagées telles que le collaboratif, l'esprit fédérateur et la préservation de l'identité de chacun**. Le réseau est par conséquent un réseau horizontal concerté.

Les bibliothèques sont municipales et autonomes, la coordination est intercommunale.

Ce Contrat Territoire Lecture a été préparé à la suite d'un diagnostic territorial et d'une concertation à la fois publique et avec les équipes des bibliothèques. Le PCSES 2024-2026 présente ce diagnostic et l'évaluation du réseau. Il précise les besoins et axes de développement du réseau Aunis Sud en termes d'élargissement des publics, d'accessibilité aux personnes éloignées et empêchés, et d'enrichissement de l'offre culturelle et documentaire, notamment concernant les nouvelles pratiques culturelles.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les engagements et les contributions de chacune des parties dans leurs champs d'intervention respectifs dans le cadre du dispositif « **Contrat Territoire Lecture** » d'une durée de trois ans.

Il est financé par l'Etat, le Département et la Communauté de communes Aunis Sud.

ARTICLE 2 : PROJET CULTUREL SCIENTIFIQUE EDUCATIF ET SOCIAL

Le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social 2024-2026 du réseau des bibliothèques Aunis Sud précise les orientations du réseau des bibliothèques Aunis Sud pour les années 2024 à 2026.

Il résulte d'un diagnostic territorial, de l'analyse des besoins du territoire qui ont permis la définition de priorités de développement.

Le Contrat Territoire Lecture s'appuie sur le **PCSES 2024-2026** pour prévoir des actions cofinancées par la Communauté de Communes et l'Etat pour le développement de la lecture publique sur le territoire.

Le PCSES est annexé au présent contrat.

ARTICLE 3 : OBJECTIFS DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

Objectif 1 : Accès à la lecture

- Axe 1 : Littérature Jeunesse : formation, animation, médiation
- Axe 2 : Politique documentaire concertée, développement des collections

Objectif 2 : Pour tous les publics

- Axe 1 : Visibilité des bibliothèques et du réseau
- Axe 2 : Développement des partenariats et des collaborations
- Axe 3 : Nouvelles pratiques, littéracie numérique, nouveaux enjeux
- Axe 4 : Accessibilité

Objectif 3 : transversal : Enjeux écologiques

ARTICLE 4 : AXES ET ACTIONS

Objectif 1 : Accès à la lecture

- Axe 1 : Littérature Jeunesse : formation, animation, médiation

Étant données

- La constitution essentiellement bénévole des équipes des bibliothèques du réseau et la diversité et richesse éditoriale de la littérature jeunesse,
- La demande d'animations à destination des jeunes,
- La grande proportion de ce public et l'importance de l'accueil des classes,

⇒ **La montée en compétence des équipes sur la connaissance de cette littérature et sa médiation est un besoin.**

1. Actions de formation à la littérature jeunesse et sa médiation :

1.1. Formation de la Médiathèque Départementale de Charente-Maritime (MD17)

La MD17 offre des formations chaque année sur les animations, le fonds jeunesse ainsi que des rencontres avec les libraires de leur marché pour la présentation des rentrées littéraire.

L'organisation de certaines de ces formations dans les bibliothèques du territoire sera proposée à la MD17.

L'accompagnement des équipes à s'y inscrire et s'y rendre sera effectuée par la coordination.

1.2. Accompagnement de la coordination

La coordination met en ligne sur un padlet les traces de ces formations et des outils de médiations et d'animations.

Les spécialistes de ce domaine présents dans le réseau partageront leur expérience dans ce domaine lors de formations en intra.

1.3. Formation de L'école du Livre Jeunesse.

Rattachée au Salon du Livre et de la Presse jeunesse de Montreuil, **l'École du Livre Jeunesse** propose une formation sur la littérature jeunesse et sa médiation, de 3 jours. Le programme y est riche et complet et les objectifs correspondent aux besoins du réseau : Cette formation pourrait être proposée au réseau et en collaboration avec le service Enfance Jeunesse Famille, également aux animateurs des ALSH du territoire.

Elle aboutit à la délivrance d'un **brevet d'aptitude à la médiation en littérature jeunesse.**

PROGRAMME DE LA FORMATION :

OBJECTIF GÉNÉRAL

S'INITIER À LA RICHESSE, À LA DIVERSITÉ DE LA PRODUCTION ACTUELLE D'ALBUMS JEUNESSE ET AUX ENJEUX DE MÉDIATION ASSOCIÉS AFIN D'AVOIR LA CAPACITÉ DE CRÉER ET D'ANIMER DES PROJETS AUTOUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- CARACTÉRISER LA DIVERSITÉ DE LA PRODUCTION ACTUELLE DES ALBUMS DE LITTÉRATURE DE JEUNESSE.
- SE REPÉRER DANS LA PRODUCTION POUR FAIRE DES CHOIX.
- SE POSITIONNER EN TANT QUE MÉDIATEUR LITTÉRAIRE.
- CRÉER ET FAIRE VIVRE UN ESPACE DE LECTURE.
- IMAGINER ET ANIMER DES PROJETS AUTOUR DES ALBUMS.
- APPLIQUER DES NOTIONS ET TECHNIQUES RELATIVES À LA LECTURE À VOIX HAUTE DES ALBUMS.

2. Actions d'Animation et de Médiation « Entre les lignes » : invitation chaque année d'un éditeur jeunesse et d'auteurs représentatifs de ses collections

2.1. *Présentation du travail d'un éditeur : formation des équipes lors d'une conférence sur l'éditeur invité, son travail, sa ligne éditoriale.*

2.2. Ateliers d'écriture et d'illustration dans les bibliothèques

En collaboration avec les ALSH, RPE, CME, CMJ, Micro-Folie, Partir en livre ...chaque année des structures différentes seront lieux d'accueils et celles-ci seront choisies pour une répartition équitable sur le territoire.

2.3. Rencontre tout public des auteurs et de l'éditeur lors du Festival de l'écriture ou des Journées de l'écriture organisé par l'Association « En Avant-Première »

3. Actions pour le développement de la Lecture à voix haute :

3.1. Formation de lecture à voix haute pour les équipes.

La compétence de lecture à voix haute allée à la connaissance de la littérature jeunesse permettra le **développement des animations** type « heure du conte » ou « bébés lecteurs » dans les bibliothèques.

Cette formation sera également propice au développement **de temps de lecture à voix haute tout public ou adultes** intégrées à la programmation propre des bibliothèques ou lors de manifestation, notamment lors du Prix des lecteurs.

Le développement de temps de lecture à voix haute est important pour l'accès à la lecture des **personnes éloignées, empêchées ou en situation d'illettrisme** et sera développé dans le réseau.

3.2. Participation aux passeurs de voix et équipement de conteuses type bookinous :

L'installation de **cabanos à histoires** dans les bibliothèques équipées de lecteurs d'albums de type bookinous, conseillé par « Partir en Livre », permettra au jeune public, notamment ceux qui n'ont pas l'habitude dans leur contexte familial d'accéder à l'écoute d'histoire, de bénéficier de découverte d'albums lus en autonomie.

Le choix des albums et l'enregistrement des lectures seront faites par les équipes.

A l'occasion de l'opération « Passeurs de voix », le public sera invité à **enregistrer des lectures qui seront intégrées aux bookinous**. Cette animation permettra de développer la participation des publics et de créer du lien tout en enrichissant le répertoire et en diversifiant les voix des albums enregistrés.

Les RPE du territoire ainsi que le CIAS seront également équipés de conteuse bookinous permettant de faire découvrir les albums aux plus petits, de faire participer les assistantes maternelles et familles aux enregistrements, et de faciliter l'accès à la littérature jeunesse aux familles défavorisées.

4. Création d'un prix BD et d'un prix littéraire jeunesse à l'échelle du réseau

Lors de la consultation du public, une demande de collections plus étoffées de bande dessinée, mangas, fantasy, a émergée.

Pour accompagner et valoriser le développement de ces collections et pour répondre aux attentes de leurs publics, des bibliothèques souhaitent **organiser un prix réseau pour les BD et pour la jeunesse**. Ces animations, classiques en bibliothèques, permettent de créer du lien et de partager ses lectures. C'est aussi une opportunité pour faire venir un auteur lauréat. Au sein de chaque bibliothèque, des groupes de lecteurs se réunissent, font connaissance et participent au dynamisme du lieu.

- **Axe 2 : Politique documentaire concertée, développement des collections**

Les fonds des bibliothèques sont inégaux et souvent déséquilibrés au profit d'une offre en fiction adulte récente et d'un fonds jeunesse important mais vieillissant.

Les types de documents plébiscités notamment par les jeunes sont déficitaires en nombre : BD, Mangas, Fantasy. Les acquisitions sont municipales et restent de la responsabilité des équipes de proximité.

Une réflexion commune pour **rééquilibrer l'offre et la diversifier** demande d'une part une connaissance de la production éditoriale et d'autre part une réflexion collégiale sur des acquisitions concertées et complémentaires à l'échelle du réseau. La détermination du nombre d'exemplaires acquis pour un même titre versus un choix plus large de titres, le type de documents achetés... feront l'objet de réunions réseau.

Des groupes seront constitués par une personne de la coordination et des personnels des bibliothèques salariés et bénévoles volontaires. Ils s'adjoindront l'accompagnement des acteurs locaux (Libraires) et partenaires (acquéreurs et spécialistes de la MD17, autres experts de domaines documentaires). Ils feront le diagnostic des fonds du réseau qualitativement et quantitativement et mettront en place des systèmes de veille et de répartition des acquisitions et réservations.

L'exigence de pluralisme et de diversité des collections précisées dans la Loi sur les Bibliothèques et l'autonomie des bibliothèques municipales seront respectées dans un objectif d'enrichissement du catalogue commun, et d'une gestion des stocks efficiente.

Ces groupes participeront à la **définition d'une politique documentaire et une politique d'exemplarisation concertées.**

1. Formalisation de politiques documentaire et d'exemplarisation concertées, formation en amont sur ce sujet.

Une politique documentaire et une politique d'exemplarisation seront définies par le réseau au sein des groupes de travail pour guider les acquisitions et la médiation des collections.

Cette formalisation de la gestion des collections est la prérogative des bibliothèques.

2. Développement des collections notamment de BD, Mangas, Livres adaptés, SF et des fonds intercommunaux

Au nécessaire développement des collections de BD, Mangas, Fantasy déjà identifié, s'ajoute les **besoins en documents adaptés**, notamment pour les **dyslexiques et malvoyants**.

Ce type de documents est actuellement absent des fonds des bibliothèques du réseau (hormis quelques livres audios et les romans en gros caractères prêtés par la MD17). Or les bibliothèques ont pour mission de permettre l'accès à la lecture et à la culture à tous les publics.

Objectif 2 : Pour tous les publics

- Axe 1 : Visibilité des bibliothèques et du réseau

L'un des enseignements de la concertation, qui rejoint le constat de la plupart des équipes des bibliothèques du réseau, est le **déficit de connaissance de la population** sur les services proposées par les bibliothèques et le réseau.

La diversification des supports de communication ainsi que la présence des bibliothèques aux événements « hors les murs », sont autant de leviers pour faire connaître l'offre de service des bibliothèques.

1. Mise en place d'une émission culturelle bimestrielle sur Hélène FM « La Clé des champs »

Réalisée par les services réseau des bibliothèques, le conservatoire intercommunal de musique, le service patrimoine, et le service communication, cette émission permettra de diffuser des informations sur les acteurs culturels locaux, les événements à venir, et sur les temps forts passés.

2. Améliorer la communication du réseau pour valoriser la programmation culturelle de l'ensemble des bibliothèques

Le site Internet et la newsletter mensuelle du réseau informent sur les animations communales et intercommunales des bibliothèques.

Des affiches et/ou dépliants transitent via la navette pour être diffusés dans les bibliothèques. La charte du réseau précise que les bibliothèques de l'ensemble du réseau (informatique et d'action culturelle) diffusent les informations sur les animations du réseau à leurs usagers.

Cependant le déficit de visibilité est évident. Considérant que le bouche à oreille est le moyen le plus efficace de transmettre des informations, notamment lors des accueils, une formation intra sera organisée sur les accueils et intégrera cette facette. La diffusion des informations par d'autres vecteurs, notamment les réseaux sociaux, sera étudiée.

3. Evènement annuel de valorisation du réseau

Jeux, lectures, spectacles, ateliers, expositions, Escape Game, Mystère Game ou rallye entre bibliothèques, concours de puzzle, trocs, fresques... tout peut être imaginé et le sera en réseau pour un condensé d'animations sur un temps court mettant en valeur chaque bibliothèque et le réseau.

4. Projet d'Education Artistique et Culturelle sur l'illustration et le street art avec artistes invités : réalisation de fresques sur les bibliothèques ou sur toile avec icône du réseau

Le manque de visibilité des bâtiments pourra faire l'objet d'un projet d'Education Artistique et Culturelle dans le cadre du CTEAC Aunis Sud.

En partenariat avec des artistes, illustrateurs, street artistes, des fresques pourraient alors être créées avec les scolaires et/ ou les centres de loisirs sur un mur des bibliothèques. Ce projet sera concrétisé sous réserve de sa faisabilité dans le cadre du CTEAC.

5. Création de matériel hors les murs en collaboration avec Cyclab.

Dans l'objectif de déployer **du mobilier adapté et attractif lors des animations** hors les murs du réseau, une collaboration avec Cyclab sera développée.

La présence sur Aunis Sud de ce laboratoire d'innovation en économie circulaire est une aubaine pour pouvoir imaginer du mobilier tout en limitant l'utilisation de matières premières non recyclées et recyclables. La création de supports de documents, la création de supports de présentation de documents sont également envisagées.

6. Présence hors les murs lors des événements locaux et des manifestations des partenaires

Les manifestations européennes, nationales, locales, (Journée Européenne de l'Archéologie, du Patrimoine, Rendez-vous aux Jardins, Festival de l'écriture, Fête du cinéma, Fête de la Science, Partir en Livre, Cycle and Sound, Journée de l'Enfance, Scènes d'été, Fêtes de villages, forum des associations ...) sont autant d'occasion de mettre à la portée de tous les publics la lecture publique et l'offre culturelle des bibliothèques et de faire connaître le réseau.

Le mobilier intercommunal hors les murs sera mis à disposition des équipes municipales souhaitant participer à de tels événements.

- **Axe 2 Développement des partenariats et des collaborations**

Le réseau des bibliothèques s'est constitué par la **coopération entre les bibliothèques du territoire et la mutualisation de services et des collections**.

Son action culturelle découle de partenariats avec l'Etat, la Région, le Département, l'Education nationale, les associations de culture scientifique, les associations locales ...

En formalisant les partenariats existants et en développant de nouveaux avec les associations et institutions culturelles et sociales, en renforçant des collaborations avec les services de la CdC, le réseau des bibliothèques amplifie sa présence hors les murs et sa volonté de toucher tous les publics tout en créant du lien sur le territoire et en valorisant ses partenaires.

1. Programmation réseau pour la Nuit de la lecture, Partir en livre, la Fête de la Science, ...

En amont des manifestations à fort retentissement ou impact, des réunions seront organisées pour établir des **programmations complémentaires** et variées au niveau du réseau notamment à partir des projets locaux et en prévoir l'accompagnement par les partenaires institutionnels.

2. Participation au CTEAC de la CdC Aunis Sud

La Communauté de Communes s'engage dans un **Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle**. Le réseau sera partenaire des projets mis en place dans ce cadre en proposant aux bibliothèques d'accueillir dans ce cadre des animations, artistes, expositions... renforçant ainsi le partenariat avec l'éducation nationale et les structures périscolaires, et la collaboration avec les autres services culturels de la CdC. Il sera force de proposition pour certains projets, par exemple pour un projet de fresques murales sur les bibliothèques du réseau.

3. Développement d'une programmation de spectacles dans les communes avec l'espace Culturel Le Palace

Lors de la concertation, la demande de développement de spectacles vivants au sein du réseau a été exprimé, à des temps permettant aux familles d'y assister.

Le Palace est un partenaire majeur sur le territoire pour sa programmation en spectacles vivants. Basé à Surgères, une de ses ambitions est de proposer des actions hors les murs sur le territoire d'Aunis Sud. La conjonction de ces deux volontés permettra une proposition annuelle de spectacle itinérant, en collaboration avec d'autres services et partenaires.

4. Partenariat avec la Micro-Folie de Surgères sur les arts plastiques et visuels, sur le Patrimoine

Ce partenariat est à construire ; La Micro-Folie n'est pas itinérante et son responsable est mobilisé pour de nombreuses conférences et accueils à Surgères. Il s'agira de trouver des **solutions de mobilité ou de modules transportables** sur des périodes adéquates pour que le musée numérique puisse bénéficier au plus grand nombre.

5. Développement du prêt aux collectivités de la CdC : Conservatoire, Sport, BIJ, RPE, CIAS ...

Pour aller vers les publics, les collaborations avec les services aux contacts de ceux-ci seront renforcées ou développées sous forme de dépôts de documents et de dispositifs de médiation, ou par des propositions d'animations lors de temps forts.

6. Recrutement de nouveaux bénévoles

La campagne de recrutement de bénévoles sera reconduite et visible lors des actions hors les murs. Certaines bibliothèques ont besoin de forces vives pour augmenter les horaires, développer les animations, retrouver une dynamique.

- **Axe 3 : Nouvelles pratiques, littéracie numérique, nouveaux enjeux**

L'ère numérique transforme profondément notre société, affectant la manière dont nous accédons à l'information, participons à la culture et interagissons avec notre environnement.

Les bibliothèques évoluent donc pour répondre aux défis et aux opportunités offertes par le numérique en intégrant les nouvelles pratiques culturelles, en accompagnant les citoyens dans l'utilisation des outils numériques et l'accès à une information fiable. Par ailleurs, les ressources disponibles en bibliothèques se diversifient et l'action culturelle accompagne ces évolutions et innovations. Ce faisant les bibliothèques s'adaptent aux enjeux actuels et répondent aux demandes et besoins des citoyens.

1. Equipement d'ordinateurs publics dans les bibliothèques et développement d'actions avec les conseillers numériques

L'équipement de matériel informatique à disposition du public sera accompagné de **médiation autour du numérique** pour lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique.

Des collaborations avec les conseillers numériques de la CdC seront donc proposées pour l'animation d'ateliers.

Une adhésion à la Charte Bib'lib de l'Association des bibliothécaires de France sera proposée, voire une labellisation au vu de l'installation du matériel et des services proposés.

Les ordinateurs à disposition du public seront utilisés pour la médiation autour des ressources numériques. Celles-ci sont mises à disposition par le Département aux usagers des bibliothèques de Charente-Maritime, et sont directement accessibles via le portail du réseau.

2. Participation à la quinzaine du numérique : ateliers, jeux vidéo, conférences.

La médiathèque départementale prévoit de proposer chaque année un temps autour du numérique sur la Charente-Maritime sous forme de quinzaine du numérique.

A cette occasion, les bibliothèques pourront prévoir **des animations autour du numérique** grâce aux outils prêtés par la MD17 et la coordination et avec l'appui de cette dernière : robotique, Makey Makey, Bookinous, animation autour des ressources numériques, DAO, MAO...

3. Développement d'actions autour de l'éducation aux médias et à l'information

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) est un défi majeur dans un contexte de désinformation, fake news, infobésité, développement des photomontages, de l'Intelligence Artificielle.

Les bibliothèques ont pour mission de former et informer les citoyens pour une société éclairée. Des animations, ateliers, conférences avec les professionnels de l'information seront proposées aux bibliothèques du réseau. Des partenariats avec des journalistes, Canopé, l'Education Nationale (CLEMI), la BPI, Wikipédia... seront développés.

4. Groupe de travail autour de l'action culturelle et de la médiation scientifique

Certaines bibliothèques du réseau proposent des jeux de société, d'autres ont mis en place des grainothèques, des escapes Game ont été créés également dans le réseau, des tapis de lecture sont fabriqués par un groupe de bibliothécaires ... Toutes ces initiatives ont pour vocation de perdurer et se développer.

Un groupe de travail et de partage de pratiques sera créé à cette fin. La programmation de médiation de la culture scientifique annuelle, actuellement déjà coordonnée au niveau du réseau, sera également intégrée aux travaux du groupe pour une diffusion plus large et plus adaptée aux contextes et partenaires locaux.

• Axe 4 : Accessibilité

Concevoir et mettre en œuvre des services, activités et outils adaptés aux besoins spécifiques des publics pour faciliter leur accès à la culture et à l'information est une mission des bibliothèques inscrites dans la loi.

Le diagnostic du réseau de bibliothèques a révélé des insuffisances dans plusieurs domaines :

- L'offre de collections adaptées,
- La communication accessible autour des événements,
- et la coopération avec les structures en charge des personnes éloignées ou empêchées.

En réponse à ces lacunes, les actions qui suivent seront menées.

1. Se former à la transcription en FALC pour les documents de communication.

Ce projet d'adaptation de documents de communication en Facile à Lire et à Comprendre ne concerne pas que le réseau mais sera envisagé avec les services en contact avec le public et en charge de la diffusion d'informations de la CdC.

2. Développer les actions communes avec le service Enfance jeunesse famille, le CIAS, le CAC.

Certaines actions sont déjà déployées entre les bibliothèques et les acteurs en lien avec les publics éloignés ou empêchés : boîte à livres, dépôts de livres, lecture à voix haute, présence lors des temps forts, mutualisation d'animations. Il s'agit de les reconduire et accroître.

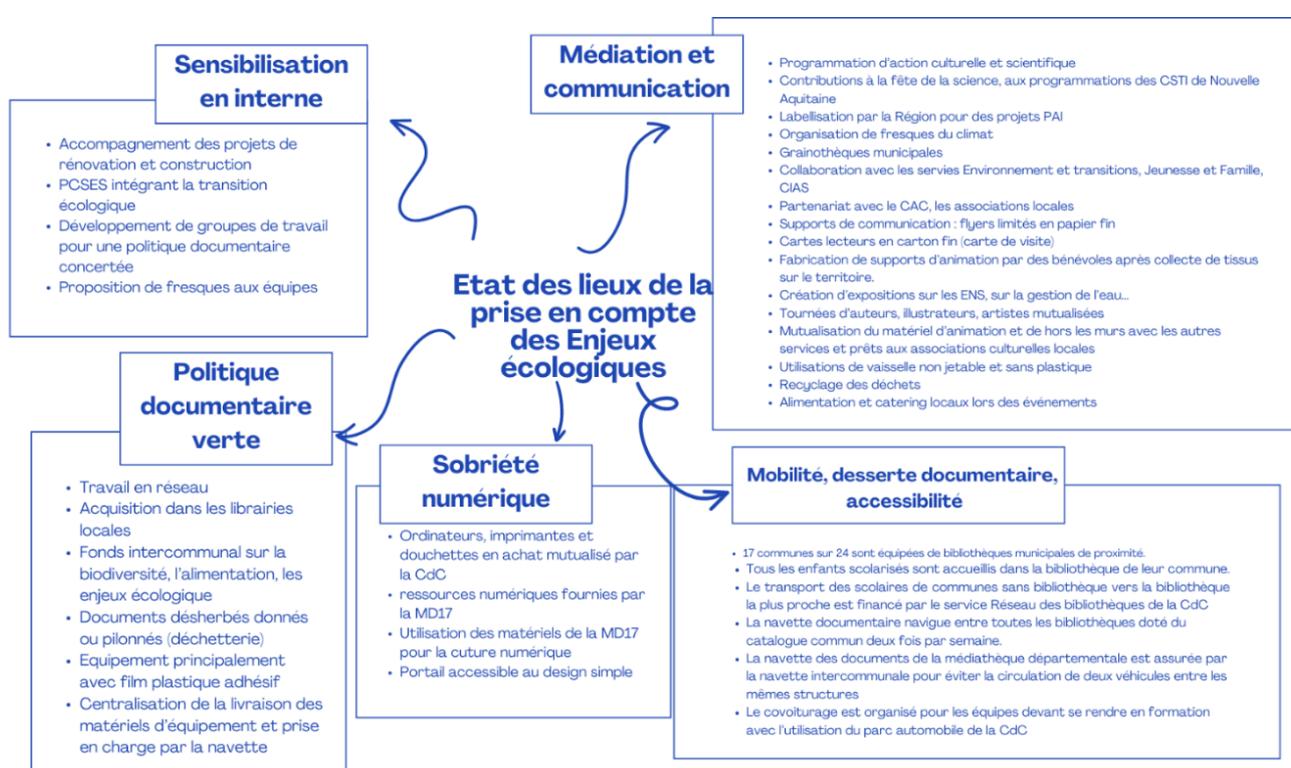
3. Accompagner le développement des accueils et/ou dépôts de documents dans les EPHAD et IME du territoire.

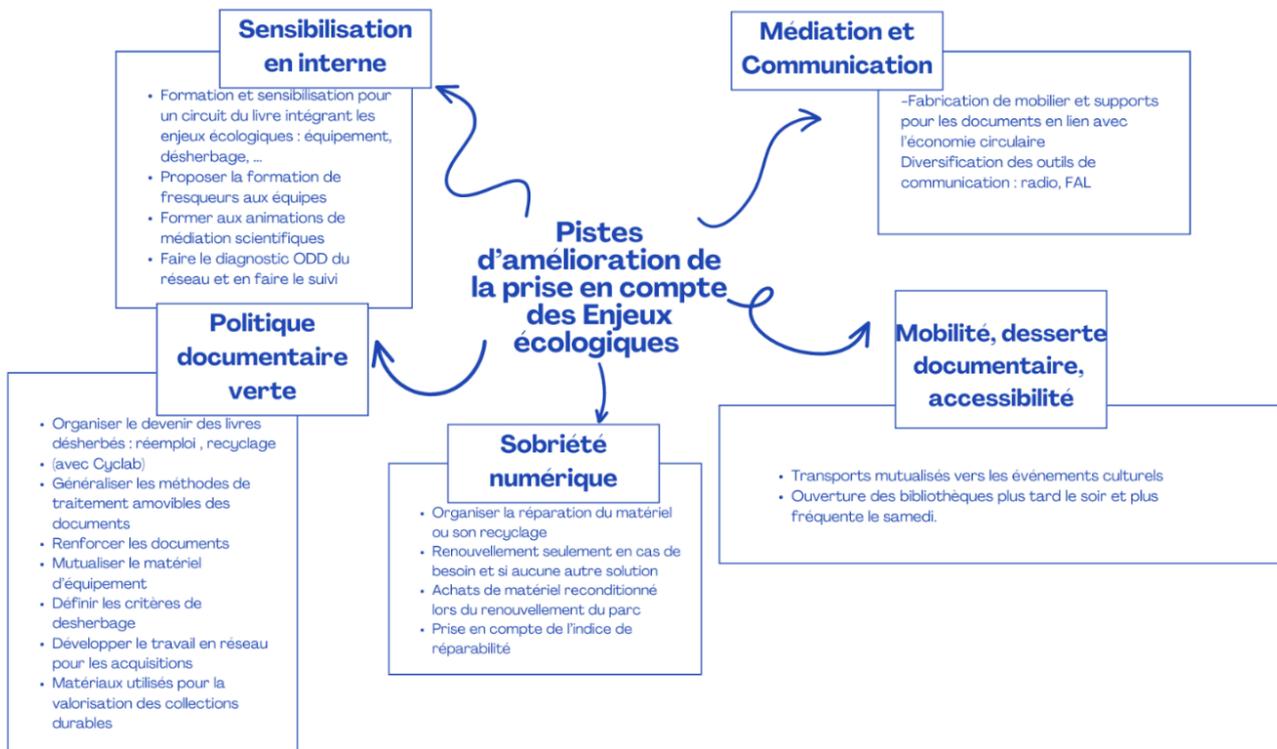
4. Formaliser et développer le portage à domicile

La coordination peut accompagner un groupe de travail sur ces deux points qui relèvent de l'action directe des bibliothèques communales, apporter des connaissances et partager des compétences pour la mise en œuvre de ces services.

Cependant, leur déploiement est conditionné à la disponibilité des équipes et au renforcement des équipes.

Objectif transversal : Enjeux écologiques





ARTICLE 5 : PLANNING PRÉVISIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS
--

	2024	2025	2026
Objectif 1 : Accès à la lecture			
Axe 1 Littérature Jeunesse : formation, animation, Médiation			
Actions de Formation à la littérature jeunesse et sa médiation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation de la MD17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accompagnement de la coordination	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation de L'école du Livre Jeunesse		<input type="checkbox"/>	
Actions d'Animation et de Médiation Entre les lignes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action pour le développement de la Lecture à voix haute	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation de lecture à voix haute pour les équipes.		<input type="checkbox"/>	
Participation aux passeurs de voix et équipement de conteuses type bookinous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prix BD et prix littéraire jeunesse à l'échelle du réseau		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Axe 2 : Politique documentaire concertée, développement des collections			
Mise en place de groupes de travail	<input type="checkbox"/>		
Formalisation de politiques documentaire et d'exemplarisation concertées, formation en amont sur ce sujet.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développement des collections	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Objectif 2 : Pour tous les publics			
Axe 1 Visibilité des bibliothèques et du réseau			
Mise en place d'une émission culturelle bimestrielle sur Hélène FM « La Clé des champs »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Clarifier et fluidifier la communication du réseau pour valoriser la programmation culturelle de l'ensemble des bibliothèques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Évènement annuel de valorisation du réseau		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Projet d'EAC sur l'illustration et le street art	SELON les PROJETS Du CTEAC		
Création de mobilier en collaboration avec Cyclab.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présence hors les murs lors de événements locaux et des manifestations des partenaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Axe 2 Développement des partenariats et des collaborations			
Programmation réseau pour les manifestations nationales		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation au CTEAC de la CdC Aunis Sud		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développement d'une programmation de spectacles vivants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Partenariat avec la Micro-Folie de Surgères		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développement du prêt aux collectivités de la CdC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Recrutement de nouveaux bénévoles :</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Axe 3 Nouvelles pratiques, littéracie numérique, nouveaux enjeux			
Equiper d'ordinateurs publics dans les bibliothèques et développement d'actions avec les conseillers numériques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à la quinzaine du numérique : ateliers, jeux vidéo, conférences.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Groupe de travail autour de l'action culturelle et de la médiation scientifique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développement d'actions autour de l'éducation aux médias et à l'information		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Axe 4 Accessibilité			
Développement des collections accessibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se former à FALC pour les documents de communication.	<input type="checkbox"/>		
Développer les actions communes avec le service Enfance jeunesse famille, le CIAS, le CAC.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développer les accueils et/ou dépôts de documents dans les EPHAD et IME du territoire.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formaliser et développer le portage à domicile en fonction de la disponibilité des équipes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Objectif transversal : Enjeux écologiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

L'Etat, le Département et la Communauté de Communes s'engagent conjointement à :

- Assurer à minima une réunion de pilotage annuelle du projet,
- Assurer la tenue d'une réunion de bilan et d'évaluation annuelle avec les partenaires signataires.

L'Etat s'engage à :

- Apporter un soutien technique en termes de conseil,
- Assurer le virement des crédits déterminés en fonction de l'évaluation annuelle.

Le Département s'engage à :

- Mettre à disposition l'ingénierie de la MD17,
- Proposer aux équipes des bibliothèques des formations adaptées,
- Accompagner le réseau dans le développement des actions culturelles.

La Communauté de Communes s'engage à :

- Apporter ses moyens matériels et financiers pour la mise en œuvre des actions validées en comité de pilotage,
- Contribuer financièrement à parité avec l'Etat,
- Mettre à disposition un coordinateur du Contrat Territoire Lecture (chef de projet),
- Transmettre des bilans et évaluations des opérations afin de garantir la poursuite et l'éventuelle réévaluation de l'aide de l'Etat,
- Transmettre un bilan global de l'évaluation au terme des trois ans de l'opération.

ARTICLE 7 : FONCTIONNEMENT DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

A- La Coordination

La coordinatrice du réseau des bibliothèques, agent de la Communauté de Communes, est désignée comme cheffe de projet.

En tant que tel, la cheffe de projet s'engage à fédérer les partenaires autour des actions retenues et à assurer la coordination administrative et logistique des projets. Elle travaille en collaboration étroite avec les différents acteurs culturels du territoire.

Elle s'appuie sur les différents groupes de travail et comités pour proposer, développer et conforter les orientations du dispositif.

B- Le Comité technique

Composé des équipes des bibliothèques, et si besoin des partenaires du Contrat Territoire Lecture, le comité technique construit les grands axes des projets culturels. Il se réunit à l'initiative de la coordinatrice, cheffe de projet. Il propose les grandes lignes des actions culturelles, les intervenants, et veille à la meilleure concertation possible entre les partenaires. Il réalise chaque année une évaluation du Contrat Territoire Lecture. Au terme des trois ans du contrat, il propose une synthèse globale et prospective afin d'envisager la reconduction du projet.

C- Le Comité de pilotage

Le comité de pilotage définit les grandes orientations du Contrat Territoire Lecture, les partenariats, les moyens humains, financiers et matériels nécessaires. Il valide les projets et leur évaluation.

Chaque membre signataire du Contrat Territoire Lecture est représenté par :

- Le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- Le Président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime ou son représentant,
- Le Président de la Communauté de communes Aunis Sud ou son représentant.

Le Comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il est présidé par le Président de la Communauté de communes ou son représentant.

ARTICLE 8 : MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS ET FINANCIERS

La dotation annuelle allouée au Contrat Territoire Lecture ainsi que les moyens autres sont proposés chaque année par les signataires, sur la base des propositions faites par le comité de pilotage. La Communauté de communes et l'Etat s'engagent financièrement à parité. Chaque institution signataire décide, indépendamment des autres et selon les modalités qui lui sont propres, de la dotation annuelle allouée aux projets, sur la base des propositions faites par le comité de pilotage.

Des financements complémentaires seront recherchés dès que besoin pour les actions programmées.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Les parties s'engagent à mentionner le concours des trois partenaires dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

ARTICLE 10 : DURÉE ET EXÉCUTION DU CONTRAT

Le présent contrat lie les partenaires pour une durée de trois ans et débute à compter du 1^{er} janvier 2024.

Toute modification ne pourra être prise en compte qu'après signature d'un avenant par les parties. Chacun des signataires peut demander la résiliation de cette convention au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : CONTENTIEUX

En cas de différend entre les parties, celui-ci sera porté par l'une des parties à la connaissance des autres aux moyens d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Les parties s'engagent à se réunir aux fins de conciliation. En cas de désaccord persistant, la convention pourra être résiliée.

Fait en trois exemplaires originaux le

A Surgères, le

Pour L'État

M Brice BLONDEL
Préfet du Département de la
Charente-Maritime

Pour la Communauté de Communes
Aunis sud

M. Jean GORIOUX, Président

Pour le Conseil départemental de
Charente Maritime,

Mme Sylvie Marcilly, Présidente

Annexe 3

Dispositif	Canton	Collèges	Spectacles et Compagnies	Coût total des représentations	Subvention 2025 (50 % maximum du projet)
Théâtre au collège	CHATELAILLON-PLAGE	André Malraux Châtelailon-Plage	Un air de vérité Théâtre du voyage intérieur	1 970 €	985 €
	TROIS MONTS	Bernard Roussillon Saint-Aigulin	Le dernier voyage d'Amelia Compagnie Déculottée	850 €	425 €
	SAINT-PORCHAIRE	Fontbruant Saint-Porchaire	Coco La valise de poche	1 600 €	800 €
	SAINT-PORCHAIRE	Fontbruant Saint-Porchaire	Noir ou Blanc Cie Haute Tension	1 450 €	725 €
	JONZAC	Leopold Dussaigne Jonzac	Minus Le Toc Théâtre	1 300 €	650 €
	MARANS	Jean Monnet Courçon	Fascheux matins Coyote Minute	1 500 €	750 €
	ILE D OLERON	Alienor d'Aquitaine Le Château d'Oléron	Et toi, t'as envie de quoi ? La D'Ame de Compagnie	1 500 €	750 €
	ROYAN	Emile Zola Royan	Au cœur de Zola Cie La vie est ailleurs	2 400 €	1 200 €
	SAINT-JEAN D'ANGELY	Marcel Pagnol Tonnay-Boutonne	Masque en conte Christine Merville	700 €	350 €
	SAINT-JEAN D'ANGELY	Georges Texier Saint-Jean d'Angély	Le chat et la mouette Cie La Terre qui penche	1 700 €	850 €
	SAINTE	Edgar Quinet Saintes	Minus Le Toc Théâtre	900 €	450 €
	SAINTE	Agrippa d'Aubigne Saintes	Danse avec les livres Cie Pyramid	1 700 €	850 €
	SAINTE	René Caillié Saintes	La mouette et le chat Cie La Terre qui penche	1 200 €	600 €

				TOTAL	9 385 €
--	--	--	--	--------------	----------------

FADC

ORGANISATEURS	COMPAGNIE	RÉPERTOIRE	DATE DE LA MANIFESTATION	LIEU	PROPOSITION
Commune d'Ecurat	Ensemble Col Canto	Concert de Noël et du Nouvel An	21/12/2024	Ecurat Canton de Saint-Porchaire	700 €
Commune de La Tremblade	Paris Paname	Le swing des jours meilleurs	10/01/2025	La Tremblade Canton de La Tremblade	990 €
Commune de Saint-Georges-des-Coteaux	Cie Carré Blanc sur Fond Bleu	Grandir	25/01/2025	Canton de Saint-Porchaire	255 €
Comité des Loisirs de Saint-Genis-de-Saintonge	Uni-Son Production	Winter Blues Band	08/02/2025	Saint-Genis-de-Saintonge Canton de Pons	1 529 €
CAPS Foyer Rural	AA Carrefour des Talents	Gus Cadillac	08/02/2025	Saint-Savinien Canton de Saint-Jean-d'Angély	600 €
Association Action Village	Cie Tout Par Terre	Aux p'tits rognons	08/02/2025	Thénac Canton de Thénac	900 €
Csc Arc en Ciel	AA Carrefour des Talents	Zoé Kraft	15/02/2025	Meschers-sur-Gironde Canton Les Trois Monts	600 €
Commune de Cercoux	Cie Itinérance	Les grandes comédies musicales	15/02/2025	Cercoux Canton des Trois Monts	1 200 €
Foyer Rural d'Aulnay	One Again Production	Madame C	07/03/2025	Aulnay Canton de Matha	450 €
Commune de Cercoux	Cie Cirque en Scène	Pas si bête	09/03/2025	Cercoux Canton des Trois Monts	600 €
MESCHERS EVENEMENTS	Cristal Production	Jean-Marc DESBOIS chante Serge LAMA - Les Ballons Rouges	15/03/2025	Meschers-sur-Gironde Canton Les Trois Monts	1 500 €
Commune de Pons	Grand Chœur de l'Abbaye aux Dames	Hommage à Gabriel FAURE	23/03/2025	Pons Canton de Pons	3 650 €
Commune Les Mathes La Palmyre	Sonotek	Cariba et Amigos	11/04/2025	Les Mathes - La Palmyre Canton de La Tremblade	2 100 €

Coopérative scolaire école Les Sables	Cie Lève un peu les bras	With	11/04/2025	Châtelailon-Plage Canton de Chatelaillon	510 €
Commune de Cercoux	Cie Dakatchiz	Princesse	27/04/2025	Cercoux Canton des Trois Monts	750 €
Foyer Rural d'Arvert	Cie One Again Production	Madame C	01/05/2025	Arvert Canton de La Tremblade	450 €
Commune de Fontcouverte	ECMA	Le grand show des années 80	03/05/2025	Fontcouverte Canton de Chaniers	1 200 €
Commune de Fontcouverte	C'est si Pons la Musique	Sax, Grog et Rock'n'roll	03/05/2025	Fontcouverte Canton de Chaniers	900 €
Les amis de de la médiathèque	Cristal Production	Hollywood Bazar - Reset	09/05/2025	Genouillé Canton de Tonnay-Charente	600 €
CERCLE MUSICAL	Orchestre Symphonique des Vals de Saintonge	Le Symphonique dans tous ses états	17/05/2025	Saint-Savinien Canton de Saint-Jean-d'Angély	3 500 €
L'amitié Villageoise	Cie l'Arche en Sel	Imoogi	08/06/2025	La Croix-Comtesse Canton de Saint-Jean-d'Angély	1 325 €
Commune de Les Gonds	Cie l'Arche en Sel	Imoogi	15/06/2025	Les Gonds Canton de Thénac	1 325 €
Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche	Cie Poussez pas Mémé	Sax, Grog et Rock'n'roll	05/07/2025	Saint-Hilaire-de-Villefranche Canton de Chaniers	900 €
COMITE DES FETES DE L'ESTUAIRE	Uni-Son Production	Le SOUK - Uke'n'Love	16/08/2025	Port-des-Barques Canton de Tonnay-Charente	1 000 €
Total					27 534 €